

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 juin 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-17/B-00133
Propriétaire(s) : Jozef Straus
Emplacement : 1088, 1090, avenue Barwell
Quartier : 7 - Baie
Description officielle : lot 53, plan enr. 4M-177
Zonage : R2F[475]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par les parties 89 et 90 du plan 4R-2015. Il aura une façade de 9,75 mètres sur l'avenue Barwell sur une profondeur de 32,61 mètres. Sa superficie sera de 317,95 mètres carrés. Une moitié de la maison jumelée existante occupe cette parcelle située au 1088, avenue Barwell.

Le terrain qui sera conservé est représenté par les parties 91 et 92 du plan 4R-2015. Il aura une façade de 8,53 mètres sur l'avenue Barwell sur une profondeur de 32,61 mètres. Sa superficie sera de 278,16 mètres carrés. L'autre moitié de la maison jumelée existante occupe cette parcelle située au 1090, avenue Barwell.

La demande indique que le bien-fonds fait actuellement l'objet de servitudes tel qu'il est décrit aux Instr. LT137753 et LT137754 au bénéfice de Bell Canada et d'Hydro Ottawa respectivement ainsi qu'une emprise LT154686 sur l'ensemble des deux propriétés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.